

Cette note vient en complément de l'étude sur [« L'aide alimentaire portée par les CCAS »](#) réalisée par l'UDCCAS du Nord dans le cadre du déploiement du Pacte local des solidarités. Elle vise à détailler les aspects méthodologiques de ce travail, particulièrement sur l'aspect quantitatif de la recherche.

METHODOLOGIE GLOBALE

- Recherches bibliographiques opérationnelles et académiques
- Mobilisation de données publiques (majoritairement INSEE) pour la constitution de l'indice territorial de précarité alimentaire
- 39 entretiens (physiques, non retranscrits) réalisés :
 - 35 CCAS
 - 6 villes de -5000 habitants
 - 14 villes entre 5000 et 20000 habitants
 - 15 villes de plus de 20000 habitants
 - Situés :
 - Avesnois : 3
 - Valenciennois : 8
 - Flandres : 6
 - Douaisis : 4
 - Cambrésis : 1
 - MEL : 13
 - 2 Maisons Nord Solidarité
 - 2 Centres sociaux
- Benchmark de 16 règlements d'aides facultatives de CCAS
- Questionnaire adressé à l'ensemble des CCAS du Nord, 104 répondants

L'INDICE TERRITORIAL DE PRECARITE ALIMENTAIRE - PREFIGURATION

L'objectif d'un diagnostic est d'objectiver les observations établies à l'échelle d'un territoire, pour identifier les ressources et les besoins au regard d'une thématique spécifique. Sur la base des enseignements apportés par les entretiens qualitatifs menés lors de la phase exploratoire et de lectures académiques sur le sujet, le diagnostic s'est construit autour de 3 volets thématiques :

- Un **volet social**, dont l'enjeu est de mieux connaître les populations vivant sur le département. Il considère des aspects démographiques, notamment de vieillissement¹ et d'âge de la population, qui peuvent aider à identifier les futurs besoins des communes, ainsi que de niveau d'éducation et de composition familiale, afin d'identifier d'éventuelles tendances.
 - La **recherche de données spécifiques à la population étudiante a été contrainte** : s'il est possible de connaître le nombre d'étudiant par établissement supérieur ou par communes concentrant des équipements universitaires, la volatilité du statut étudiant permet de récolter peu de données sur cette population en tant qu'ensemble. En effet, une certaine diversité de cas de figure existe : les étudiants travaillant en même temps que leurs études

¹ Indice de vieillissement : part de la population de moins de 20 ans comparé à la taille de la population de plus de 65 ans. Plus l'indicateur est élevé, plus le vieillissement de la population est important sur le territoire

sont comptés parmi les personnes actives et ont donc une Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) propre, tandis que les étudiants étant encore fiscalement déclaré par leur parent sont invisibilisés dans les statistiques.

- Le jeu de données relatif aux étudiants nous provient de l'INSEE, et il comptabilise le nombre d'étudiant vivant sur la commune (en résidence universitaire, en domicile personnel et en domicile familial). Il a été tiré de la Base Permanente des Equipement (BDE) de 2021, qui compare la composition de la population avec les offres de services disponibles sur les territoires.
 - *L'ensemble des données n'ont pas le même distributeur ni la même temporalité (les jeux de données utilisés s'étendent de 2018 à 2023)*
- **Un volet économique** comprenant 4 thématiques :
 - Des **indicateurs simples sur l'emploi**, permettent d'observer l'activité², le découpage en CSP des populations, ainsi que les dynamiques territoriales en termes d'attractivité et de développement.
 - Des **indicateurs sur le revenu**, avec le revenu disponible par Unité de Consommation (UC)³ et l'indice de Gini⁴, pour inclure la notion d'inégalité, très présente en fonction des communes.
 - Cependant, l'usage de ce type d'indicateurs, qui agglomère plusieurs données, peut être redondant dans sa construction. Il est nécessaire de ne pas abuser de l'usage des indicateurs synthétiques, qui en agglomérant les variables, agglomèrent également les limites statistiques des jeux de données (usage des mêmes variables entre deux indicateurs) (Terrier, 2019). Par exemple, les variables qualifiant la pauvreté se basent en grande partie sur l'Enquête Revenus Fiscaux (ERF), qui ne permet pas de prendre en compte le patrimoine des individus. De plus, L'ERF convient que la répartition des richesses est égale entre les ménages, les minimas sociaux ne sont pris en compte qu'à travers des systèmes de barème et de simulation, et certaines aides, comme l'APA, ne sont pas comptabilisées.
 - **Des indicateurs sur le logement**, car les trajectoires des individus quant à la propriété peuvent avoir un effet sur la précarité économique des ménages. Des réflexions ont été menées autour du taux de logement sociaux sur la commune, de propriétaires de leur résidence principale et du taux de locataire du parc social.
 - Des **indicateurs sur le niveau de vie**, avec une distinction entre le seuil de pauvreté⁵ et le halo de pauvreté⁶, qui reposent sur une définition économique

² Inactif : personnes de 15 ans ou plus qui ne sont ni en emplois ni au chômage. Cela inclut donc les étudiants qui ne travaillent pas, les retraités, ainsi que les personnes sans activité professionnelle qui ne cherchent pas d'emploi

³ Selon l'INSEE, Unité de Consommation : unité permettant d'harmoniser les niveaux de vie entre ménage de taille ou de composition familiale différente. Elle est calculée de cette façon :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage
- 0.5 par autre personne de plus de 14 ans
- 0.3 par enfant de moins de 14 ans

⁴ Indice de Gini : indicateur synthétique au regard des inégalités économiques (salaire, niveau de vie, etc.), elle se base sur la courbe de Lorenz, organisée par revenu croissant en fonction de la répartition des revenus. Plus la courbe est éloignée de la bissectrice, plus les inégalités au sein de la population sont fortes

⁵ Taux de pauvreté : part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (60% de la médiane des niveaux de vie, qui s'élevait à 1 158 euros par mois et par personne en 2021)

⁶ Halo de pauvreté : part de la population ayant un niveau de vie entre 60 et 70% du niveau de vie médian)

mais peuvent être considérés au travers de divers aspects, comme les personnes bénéficiant minima sociaux⁷ ou d'aide sociale.

- La distinction entre seuil de pauvreté et halo de pauvreté est un moyen d'inclure les populations fragiles n'étant pas considérées comme « pauvres » mais qui se trouvent à la frontière du seuil. L'introduction de la notion de halo permet d'inclure la population émergente recourant à l'aide alimentaire des CCAS. Cependant, les indicateurs pour qualifier ce halo reposent sur des caractérisations qualitatives qui ne sont pas compatibles avec l'objectivation des données (présence d'une salle de bain dans le logement, de chauffage, d'équipement, etc.).
- *L'ensemble des données n'ont pas le même distributeur ni la même temporalité (les jeux de données utilisés s'étendent de 2020 à 2023).*
- **Un volet cadre de vie et environnement**, qui considère les possibilités de mobilité sur le territoire et la santé des populations, afin d'apporter une dimension plus « sensible » au territoire vécu par les populations. Ce volet comprend deux thématiques :
 - Une thématique se concentrant sur les **possibilités de mobilité sur les territoires**, notamment avec l'offre d'infrastructure, la part de la population véhiculée, etc.
 - Peu de ces données ont été exploités dans le cadre du diagnostic, car sur les 17 EPCI qui composent le département, seuls 5 portent la compétence d'Autorité Organisatrice de Mobilité et ont constitué un réseau de transport urbain. Les freins à l'usage de ces éléments sont également les problématiques de fréquence de passage et de cadencement, complexes à rationaliser. Inclure un volet au regard de la mobilité semblait pertinent, mais le travail de traitement des jeux de données qu'ils demandent rend son exploitation complexe.
 - Une thématique se concentrant sur **l'emplacement de chaque commune par rapport aux dynamiques du territoire**, en se basant sur la distance moyenne d'une commune vers la commune-centre de sa Zone d'Emploi (ZE).
 - La construction de cet indicateur a évolué au cours de l'étude. L'échelle d'intervention était importante à définir. D'après Mathilde Ferrand, doctorante en géographie et spécialisée sur les thématiques de la précarité alimentaire et des phénomènes de pauvreté et de précarité dans les territoires ruraux, les ménages en situation de précarité alimentaire dans les zones rurales ont tendance à mutualiser leur trajet domicile-travail avec les déplacements relatifs aux achats alimentaires, c'est pourquoi l'échelle de la ZE a été choisie plutôt que celle de l'EPCI. Une réflexion a été engagée pour également inclure la distance la plus courte de chaque commune avec un lieu de distribution alimentaire. Malheureusement, les jeux de données répertoriant les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) mêlaient l'ensemble des points de vente

⁷ Minima sociaux : permettent d'assurer un revenu minimal à une personne en situation de précarité. Les minimas sociaux sont versés sans contrepartie de cotisation. Dans le cadre de l'étude, ils concernent :

- Le Revenu de Solidarité Active (RSA)
- L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- L'allocation Spécifique aux Personnes Agées (ASPA)

alimentaire, y compris les superettes, où les prix pratiqués sont plus importants que la grande distribution.

- Une thématique se concentrant sur les équipements des territoires, au regard de la santé, de la culture, du sport, etc.

Si des données allant dans ce sens ont bien été récupérés, elles n'ont finalement pas été exploitées dans le cadre du diagnostic, car l'offre d'équipement et de service d'un territoire n'est pas l'unique frein à un accès à ces lieux. Par exemple, nous souhaitions exploiter l'APL⁸, mais la présence de professionnel de la santé n'est pas le seul frein au fait que les populations viennent consulter et se renseigner. Des freins à la mobilité, culturels, psychologiques, économiques, situationnels peuvent impacter la demande exprimée des besoins en soin.

Cette réflexion nous a amené à vouloir cibler des caractéristiques de santé sur-représentées chez les recourants à l'aide alimentaire, notamment les personnes atteintes de surpoids ou de diabète. Cependant, l'échelle communale à laquelle nous menons l'étude ne nous permet pas d'exploiter de données à ce sujet, car elles sont sous le secret statistique ou encore incomplètes de par l'échelle d'observation trop fine.

L'ensemble des données n'ont pas le même distributeur ni la même temporalité (les jeux de données utilisés s'étendent de 2020 à 2023).

L'objectif de ce travail méthodologique de construction est de réaliser un **état des lieux des indicateurs et données disponibles à l'échelle communale**. L'ensemble de ces indicateurs ne seront pas exploités dans le diagnostic, mais ils permettront des tests pour détecter des tendances ou des dynamiques, que ce soit au regard de la population ou des territoires.

Synthèse des indicateurs et jeux de données récoltés :

Catégorie	Thématique	Indicateurs disponibles	Sources
Volet social	Démographie	Population selon l'âge, indice de vieillissement, densité de retraités	INSEE, 2023 ; Observatoire des Territoires, ANCT, 2020, Observatoire des Territoires, Nord Services, 2018
	Education	Part de non diplômé, part de diplômé d'un BEP/CAP, Bac, d'enseignement supérieur	Observatoire des Territoires, ANCT, 2020
	Composition familiale	Ménage seul, en couple sans enfant, en couple avec enfant(s) et famille monoparentale	INSEE, 2023

⁸ L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) : indicateur territorial mesurant l'offre et la demande au regard des soins (médecins généralistes, infirmière libérale, sage-femme, kinésithérapeutes et dentiste). Il met en perspective la proximité et la disponibilité de l'accès aux soins, en considérant le territoire dans lequel il s'insère (offre des communes environnantes, estimation des niveaux de vie d'activité des professionnels en exercice, besoins de la population locale sur la base des soins consommés)

Volet économique	Revenu par Unité de Consommation		Médiane de revenu, Décile 1, 2, 3, 4, indice de Gini	INSEE, 2022
	Logement		Part de propriétaire sur la commune, part de locataire sur la commune, taux de logements sociaux sur la commune	Observatoire des Territoires, Nord Services, 2018 ; data.gouv, RPLS, 2020
	CSP		Part d'employés, d'agriculteurs exploitants, d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'ouvriers, de professions intermédiaires, de sans activité professionnelles	Observatoire des Territoires, Nord Services, 2018
	Typologie d'activité		Population en situation de chômage, population active, population retraités, population étudiantes	Observatoire des Territoires, Nord Services, 2018 ; INSEE, 2020
	Qualifier le seuil de pauvreté		Taux de pauvreté	Observatoire des Territoires, ANCT, 2020
	Niveau de vie	Bénéficiaires des minimas sociaux	AAH, RSA, Minimum vieillesse	CAF, 2022
		Insuffisance des ressources	Part de prestation sociale dans le revenu disponible brut des ménages, part de foyers fiscaux non imposés, allocations familiales et résidentielles	INSEE, 2022 ; CAF, 2022
Volet cadre de vie	Mobilité et accessibilité		Part de propriétaire d'au moins un véhicule motorisé, infrastructure de transport urbain ou interurbain	INSEE, 2022 ; Open Data SNCF, 2022 ; OMS
	Santé	Infrastructure	Urgences, Maternité	INSEE, 2022 ; OSM

INDICE TERRITORIAL DE PRECARITE ALIMENTAIRE – PARTI PRIS METHODOLOGIQUE

L'enjeu de constituer un indicateur unique des risques de précarité alimentaire est de pouvoir agglomérer un ensemble de données pertinentes au regard des publics potentiellement

recourants. Les 3 volets thématiques utilisés à la construction du diagnostic territorial ont donc été repris et une sélection des indicateurs a été réalisée. La construction de l'indice nécessite une réflexion dans ce choix, car un faible nombre de variables doit être exploité. Il est donc important de considérer chaque indicateur pour éviter une redondance dans les publics qu'ils ciblent, ainsi que pour utiliser une donnée qui soit disponible de manière harmonisée pour l'ensemble des communes du département du Nord.

Indicateurs composants l'indice :

- **Volet économique** : Médiane de revenu par UC.
 - Nous souhaitons exploiter la médiane de revenu par UC pour le premier quartile de la population, afin de cibler les publics les plus fragiles économiquement des communes. Cependant, cette donnée n'existe pas pour toutes les communes du département, c'est finalement le revenu médian qui a été retenu, permettant également de mettre en lumière le halo de pauvreté
- **Volet social**, composé d'indicateur sur les publics sur-représentés parmi les recourants à l'aide alimentaire :
 - La part de la population étudiante
 - La part de la population retraitée
 - La part de ménage monoparentaux
- **Volet cadre de vie** :
 - Une thématique se concentrant sur l'emplacement de chaque commune par rapport aux dynamiques du territoire, en se basant sur la distance moyenne d'une commune vers la commune-centre de sa Zone d'Emploi (ZE) (Meillerand M.C., Gabillet P., 2021, Ferrand M., 2021).

Afin de constituer l'indice, il était également nécessaire de pondérer les données choisies dépendamment de l'importance que chaque donnée dans le risque de précarité alimentaire. Les choix de pondération restent subjectifs à la sensibilité et à la finalité de l'indice :

- 50% de l'indice : médiane de revenu par UC
 - Choix de mettre l'accent sur le facteur économique de la précarité alimentaire, qui est commun à l'ensemble des publics recourants.
- 15% de l'indice : part de familles monoparentales
- 15% de l'indice : part de la population étudiante
- 10% de l'indice : part de la population retraitée
 - La population de retraités compose une part moindre de l'indice de par les fortes disparités de situation qui la composent. En effet, cette population présente, à l'échelle du département, un revenu médian de 2 174 euros mensuel. Ce chiffre indique de forte inégalité de revenu, et donc la nécessité d'amoindrir la part de l'indice dédié à ce public, qui est moins en difficulté que d'autres.
- 10% de l'indice : distance moyenne de la commune-centre de la ZE
 - Afin d'inclure les freins liés à la mobilité. Cependant, ces aspects ne doivent pas être prépondérants et ciblent des publics apparaissant déjà dans d'autres variables composant l'indice.

Pondération de l'indice

Les 5 variables évoquées précédemment ont été agglomérées à travers deux scénarii de pondération :

- **Méthode par-centiles** :

- Celle-ci consiste en la visualisation d'un jeu de données au regard de sa répartition ordonnale sur l'échantillon. Dans cette méthode, les 648 communes du Département du Nord étaient réparties, pour chaque variable, sur une échelle de 0 à 1. Par exemple, la commune de Saint-André-lez-Lille, présente 12,97% de familles monoparentales. Elle est la 104^e commune où on retrouve la proportion la plus élevée de familles monoparentales dans le Nord. Avec une méthode de répartition par-centiles, la commune aurait eu une note de 0,840 : $(648 (\text{nombre de communes dans le Nord}) - 104 (\text{position de la ville})) / 648 (\text{total de l'échantillon})$
- **Méthode min-max :**
 - Celle-ci consiste à la visualisation d'un jeu de données au regard de ces extrémités. Cette méthode est sensible aux valeurs extrêmes mais permet de mieux valoriser des spécificités territoriales. Reprenant l'exemple de Saint-André-lez-Lille, sa cotation en termes de familles monoparentales avec cette méthode s'élève à 0,424. Cette cotation est calculée de la manière suivante : $(\text{taux de ménages monoparentaux} - \text{valeur minimale des ménages monoparentaux dans le Nord}) / (\text{Taux maximal de familles monoparentales dans le Nord} - \text{Taux minimal de familles monoparentales dans le Nord})$

La méthode par-centiles permet d'éviter la problématique des valeurs extrêmes mais, en contrepartie, la cotation qu'elle engendre a tendance à tasser les résultats, c'est pourquoi la méthode min-max a été privilégiée.

Comme exemple plus parlant, nous pouvons nous concentrer sur la 2^e et la 5^e commune en termes de familles monoparentales dans le Nord :

- 1^{er} : Somain avec 30% de ménages monoparentaux. Note : 1 (non obstat la méthode de pondération)
- 2^e : Saint-Hilaire sur Helpe : 27,63% de ménages monoparentaux. Note Min-max : 0,903 ; note par-centile : 0,998
- 5^e : Flers-en-Escrebieux : 20% de ménages monoparentaux. Note Min-max : 0,654 ; note par-centile : 0,993

Ainsi, dans cet exemple, un écart de 10 points en s'incarne par une variation de la cotation de 0,344 points dans la méthode min-max, contre 0,007 dans la méthode par-centiles. Cette dernière renvoie à un positionnement relatif, contre un positionnement absolu avec la méthode min-max (retenue pour la pondération de l'indice)

QUESTIONNAIRE

Le questionnaire vient compléter l'approche qualitative de l'étude. Il a été constitué et exploité lors de 3 phases distinctes :

- La **phase de réduction**, ou quelle population souhaite-t-on interroger, sur quelles thématiques, et grâce à quelle méthode. Dans le cas de notre étude, l'échantillon est déjà constitué, puisque sont interrogés les CCAS. Les thématiques investiguées sont au nombre de 7 :
 - Des **questions générales** sur les budgets, les modalités d'accès aux aides, la fréquentation, etc.
 - Des **questions sur le fonctionnement** des CCAS, sur la composition de leur équipe, etc.

- **Les publics accueillis** par les CCAS : composition familiale, tranche d'âge, etc.
- Des questions sur **les partenariats et la coordination**, auprès des structures sociales, des associations, à propos des conventionnements, des instances de coordination, les actions de mutualisation, etc.
- Des questions sur **les formes d'aide alimentaire**, sur les aides financières, les dons de denrées, les colis d'urgence, les épiceries sociales et solidaires, etc.
- Une question ouverte sur les **actions innovantes** menées par les CCAS sur le sujet de la précarité alimentaire.

Les questions sont formulées de manière directe (questions normatives) et indirectes (ressenti du répondant). Le choix du format de diffusion du questionnaire s'est porté sur une solution en ligne, peu coûteuse, avantageuse pour les répondants, ainsi que pour le traitement de la donnée une fois la diffusion de l'enquête achevée. Nous avons utilisé un Framafoms pour mener à bien l'enquête, ce qui nous permettait de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

- La **phase d'administration succède à la phase de réduction**, qui correspond à la production de l'enquête et sa diffusion.
- Enfin, la phase de généralisation, qui fait référence au comptage, au traitement de la donnée, et à la réalisation de tri, plat (observation d'une variable) ou croisé (observation de plusieurs variables combinées).

Pour s'assurer de la bonne construction et de la cohérence du questionnaire, un groupe de travail a été organisé avec 11 CCAS de typologie de commune et de territoires variés. Les risques de contamination du questionnaire ont été pris en compte et des corrections ont été réalisées.

Le questionnaire est composé de 58 questions transversales et 55 questions sur l'aide alimentaire. Ce chiffre important s'explique par :

- La diversité des outils et des modes de faire des CCAS en termes de suivi de leur activité
- Une volonté de récolter de la donnée qui soit le plus exhaustif possible

Tous les CCAS n'ont pas pu répondre à l'ensemble des questions et toutes ne sont pas exploitées dans le rapport final. Par ailleurs, l'intégralité des questions ne concernaient pas l'ensemble des CCAS (en cas de non portage d'un dispositif par exemple). Cette démarche a permis d'identifier quelles sont les données collectables et exploitables dans une optique de suivi a posteriori de certains indicateurs.

CARTOGRAPHIES

L'ensemble des données de Système d'Information Géographique (SIG) utilisées dans le cadre de l'étude ont été récoltées auprès de la Plateforme ouverte des données publiques françaises, des données et études statistiques du ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, ainsi que du réseau collaboratif d'OpenStreetMap (OSM).

ENTRETIENS

Les 39 entretiens menés répondent à des objectifs différents :

- Phase exploratoire visant à mieux appréhender la réalité de l'aide alimentaire portée par les CCAS afin de contribuer à la structuration du rapport et aux travaux de préfiguration du questionnaire
- Phase d'analyse qui consistait à recueillir le ressenti des acteurs vis-à-vis de leurs pratiques et de l'écosystème des acteurs de l'aide alimentaire.

Les entretiens ont duré entre 30 minutes et 1h30, ils ont systématiquement été enregistrés mais n'ont pas donné lieu à une retranscription intégrale. Leur contenu a été restitué via des comptes-rendus détaillés situant, via code horaire, les moments clefs de l'entretien.